



L'équipe des CAAT-A rejette la demande du conciliateur de maintenir l'embargo médiatique

Le CEC désire poursuivre les négociations de façon confidentielle

Cette semaine, le Conseil des employeurs des collèges (CEC) et l'équipe de négociation des CAAT-A affiliée au SEFPO représentant les instructrices et instructeurs, les professeures et professeurs, les bibliothécaires et les conseillères et conseillers à temps plein et à charge partielle ont repris les négociations sous embargo médiatique, comme convenu réciproquement.

Bien que des progrès importants aient été réalisés des deux côtés, l'équipe des CAAT-A a choisi de briser l'embargo médiatique s'éloignant ainsi de la voie vers la conclusion d'un accord.

Nous prévoyons que la nomination officielle d'un conciliateur aura lieu le vendredi 12 novembre 2021. Aujourd'hui, en amont des rencontres de conciliation, l'équipe des CAAT-A et l'équipe du CEC ont été priées de poursuivre l'embargo médiatique afin de s'assurer que les conditions menant vers une entente soient optimales. L'équipe des CAAT-A a rejeté cette demande.

L'équipe des CAAT-A a déposé une offre de règlement révisée dans laquelle bon nombre de leurs propositions illicites ont été supprimées. Cette offre prépare la voie vers un accord potentiel. Le CEC s'est appuyé sur cette offre révisée pour formuler sa contreproposition qui consent à plusieurs demandes des CAAT-A. Le CEC propose à son tour des solutions de rechange visant à mener vers une entente. Nous croyons qu'un accord pourrait être conclu d'ici quelques jours, moyennant quelques efforts de plus, et ce, sans l'attention du public.

Le CEC invite l'équipe des CAAT-A à reconsidérer la demande du conciliateur et à reprendre les négociations sous l'embargo médiatique.

Pour consulter les nouvelles propositions, visitez le www.collegeemployercouncil.ca/fr